

N° CP

79/4206

Séance du 13 OCT. 2006

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS  
ARTISTIQUES SPECIALISES

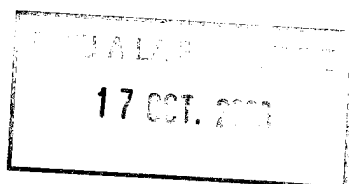
**Evolution de la démarche relative au Schéma départemental  
des Enseignements Artistiques Spécialisés**

La Commission Permanente du Conseil Général,

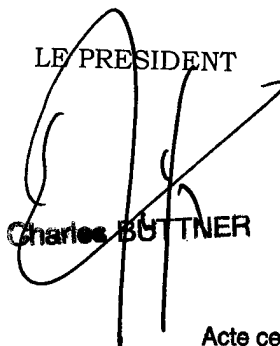
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 5004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU la délibération n° 2006/I-7è/05 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Confirme le principe de participer à une démarche de concertation relative à la définition d'une stratégie portant sur les Enseignements Artistiques en Alsace ;
- ❖ Approuve la proposition de l'ACA de mise en œuvre de cette concertation et de définition d'un projet de stratégie comportant notamment un diagnostic et des orientations ;
- ❖ Alloue un soutien financier d'un montant de 5 000 € à l'ACA, qui serait intégré dans la convention de partenariat en cours d'élaboration pour les années 2007 à 2009, sous réserve du vote des crédits correspondant au BP 2007 par l'Assemblée départementale ;



- ❖ Désigne M. Charles Wilhelm et Mme Brigitte Klinkert en qualité de représentants du Conseil Général du Haut-Rhin appelés à siéger au sein du comité de concertation à mettre en place.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ..... 17 OCT. 2006  
Publication ... 20 OCT. 2006

Pour le Préfet du Conseil Général  
en délégation



  
Ludovic LIONS

17 OCT. 2006

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions